

Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Extrait du Reçu en préfecture le 16/02/2023 du Conseil Con Affiché la utaire Gally Mauidre ID: 078-200034130-20230215-20230210-DE

Date de la séance Le 15 février 2023 Date de convocation Le 9 février 2023 Date de publication Le 9 février 2023

Nombre de délégués En exercice 34 Présents 21 Procurations 9 Excusés 4 0 Absent

N° 2023-02-10

OBJET:

MISE A JOUR DU **TABLEAU DES EFFECTIFS:** SUPPRESSION DE **POSTES**

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 15 février, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine

DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC Commune de CRESPIERES: Adriano BALLARIN Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES: Patrick LOISEL, Michel

DELAMAIRE. Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE: Nathalie CAHUZAC,

Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean-Christophe SEGUIER,

Haier RIVIERE. William FALCHETTO

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE: Dominique

GERBERT, Christelle BARDEILLE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ à Myriam BRENAC Jérôme COTIGNY à Patrick LOISEL Agnès TABARY à Adriano BALLARIN Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE Sidonie KARM à Olivier LEPRETRE Caroline QUINET à Jean-Christophe SEGUIER Eric MARTIN à Vincent GAY Gilles STUDNIA à Dominique GERBERT Christine CAILLAT à Christelle BARDEILLE

Absents excusés: Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Vincent GAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le code général de la fonction publique, notamment le livre III articles L311-1 à L352-6, Vu le tableau des emplois,



Extrait du l

Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 16/02/2023 du Conseil Con Affiché leutaire Gally Mauidre ID: 078-200034130-20230215-20230210-DE

CONSIDERANT la nécessité de supprimer, en raison de départs remplacés sur d'autres grades:

- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur du pôle Urbanisme et environnement, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, pour occuper les fonctions d'instructeur du droit des sols,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'agent administratif au service du portage de repas,
- 1 poste de chef de projet contrats de relance et de transition écologique (CRTE) à temps complet

CONSIDERANT la nécessité de supprimer, en raison de la modification du temps de travail :

- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures et 22.5 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'agent de portage des repas
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'agent de portage des repas
- 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17.5 heures et 28 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'instructeur du droit des sols
- 8 postes d'adjoint d'animation pour occuper les fonctions d'animateur de centre de loisirs, à temps non complet, à raison de :
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires (soit 7.84h hebdomadaires annualisées).
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 249h en périodes de vacances scolaires (soit 13.26h hebdomadaires annualisées),
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 347h en périodes de vacances scolaires (soit 15.40h hebdomadaires annualisées),
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 491h en périodes de vacances scolaires (soit 18.53h hebdomadaires annualisées),
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 449h en périodes de vacances scolaires (soit 17.62h hebdomadaires annualisées).
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 449h en périodes de vacances scolaires (soit 17.62h hebdomadaires annualisées).
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 505h en périodes de vacances scolaires (soit 18.84h hebdomadaires annualisées),
- 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 521h en périodes de vacances scolaires (soit 19.19h hebdomadaires annualisées),

CONSIDERANT la nécessité de supprimer, en raison de promotions :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, pour occuper les fonctions d'instructeur du droit des sols.
- 1 poste d'attaché à temps complet, pour occuper les fonctions de Directeur du Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet, pour occuper les fonctions d'instructeur du droit des sols.
- 1 poste d'animateur à temps complet, pour occuper les fonctions de directeur de centre de loisirs.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet, pour occuper les fonctions de directeur adjoint de centre de loisirs.
- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe à temps complet, pour occuper les fonctions d'agent de portage des repas et aide à domicile.



Extrait du

Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 16/02/2023 du Conseil Con Affiché leutaire Gally Mauidre ID: 078-200034130-20230215-20230210-DE

CONSIDERANT l'avis favorable des deux collèges du comité social territorial en date du 6 février 2023 notifié à Gally-Mauldre le 7 février 2023

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma les 2 Scènes réunie le 08 février 2023 ;

ENTENDU l'exposé de M Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

SUPRIME

- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet pour occuper les fonctions de Directeur du pôle Urbanisme et environnement, à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet, pour occuper les fonctions d'instructeur du droit des sols.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'agent administratif au service du portage de repas,
- 1 poste de chef de projet contrats de relance et de transition écologique (CRTE) à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10, 25 heures et 22.5 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'agent de portage des repas
- 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 17.5 heures et 28 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'instructeur du droit des sols
- 8 postes d'adjoint d'animation pour occuper les fonctions d'animateur de centre de loisirs, à temps non complet, à raison de :
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires (soit 7.84h hebdomadaires annualisées).
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 249h en périodes de vacances scolaires (soit 13.26h hebdomadaires annualisées).
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 347h en périodes de vacances scolaires (soit 15.40h hebdomadaires annualisées),
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 491h en périodes de vacances scolaires (soit 18.53h hebdomadaires annualisées).
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 449h en périodes de vacances scolaires (soit 17.62h hebdomadaires annualisées),
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 449h en périodes de vacances scolaires (soit 17.62h hebdomadaires annualisées),
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 505h en périodes de vacances scolaires (soit 18.84h hebdomadaires annualisées),
 - 10 heures hebdomadaires en périodes scolaires et 521h en périodes de vacances scolaires (soit 19.19h hebdomadaires annualisées),
- 1 poste d'attaché à temps complet, pour occuper les fonctions de Directeur du Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet, pour occuper les fonctions d'instructeur du droit des sols.



Extrait du

Envoyé en préfecture le 16/02/2023 Reçu en préfecture le 16/02/2023 du Conseil Con Affiché leutaire Gally Mauidre ID: 078-200034130-20230215-20230210-DE

- 1 poste d'animateur à temps complet, pour occuper les fonctions de directeur de centre de loisirs.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet, pour occuper les fonctions de directeur adjoint de centre de loisirs,
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour occuper les fonctions d'agent de portage des repas et aide à domicile.

Patrick₁LOISEL



Pour copie conforme,

Mise en ligne de l'acte le

....17. / ..02. /2023

• Document rendu exécutoire le17. / . 02. /2023